

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	145 (2000)
Heft:	2
Artikel:	L'Armée XXI reste une armée de milice : nécessité des cours de répétition
Autor:	Zwygart, Ulrich
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Armée XXI reste une armée de milice

Nécessité des cours de répétition

Qu'il s'agisse du système «en un bloc» (dix mois d'école de recrues sans cours de répétition) ou du système classique (école de recrues et cours de répétition consécutifs), nous pouvons évaluer à environ 18000 le nombre de militaires astreints au service qui peuvent être instruits annuellement.¹

■ Brigadier Ulrich Zwygart

L'armée de conscription est en mesure de fournir, dans un délai de trois ans, 54000 réservistes opérationnels ayant reçu une instruction spécifique à un engagement d'une durée d'un à trois mois, prévu dans la mission de l'armée. La «valeur militaire» d'un réserviste, qui n'a plus de contact avec l'armée pendant trois ans, diminue rapidement. Dans l'Armée 95, on a observé qu'environ 30% des militaires astreints au service se font dispenser, ne serait-ce que pour un seul cours de répétition. A nouveau mobilisés après une interruption de quatre ans, ces militaires ont beaucoup de peine à s'intégrer dans la vie militaire et à utiliser correctement les armes, les appareils et les véhicules sur lesquels ils ont été instruits à l'école de recrues.

1. Les raisons militaires

Il convient d'ajouter que la capacité de montée en puissance d'une armée de conscription repose sur le système du citoyen-soldat et des cours de répétition. D'autre part, les sociétés paramilitaires ne survivraient guère à la suppression des cours de répétition, ce qui marquerait la fin de l'indispensable instruction hors du service.

Les cours de répétition annuels, à défaut de juguler l'érosion des connaissances militaires, contribuent à la freiner: «*Repetitio est mater studiorum*» disent les latinistes. Les six cours de répétition de trois semaines chacun, que le militaire devrait accomplir chaque année jusqu'à l'âge de 28 ans révolus, porteraient à 108000 le nombre de miliciens bénéficiant d'une instruction à l'engagement. Les militaires, incorporés dans les unités, accomplissent ensemble leurs cours de répétition et ils se connaissent bien. Ces services communs permettent d'établir des rapports de confiance entre les cadres et la troupe.

Dans de nombreuses compagnies, le système d'instruction de l'Armée 95 a porté une grave atteinte à l'esprit de corps et à la cohésion. On ne se rencontre que tous les deux ans au service militaire, on suit, sous la pression du temps, des cours d'introduction aux nouveaux matériels; il faut encore retrouver le niveau d'instruction atteint lors du dernier service. Tout cela n'est pas favorable à la camaraderie, comme la disparition des exercices riches en expériences vécues en commun.

Un système qui ferait abstraction des cours de répétition supprimerait la possibilité d'exas-

miner – même en seconde procédure – les candidats à des fonctions de cadres. C'en serait fini des effets positifs dus aux expériences en matière de commandement, acquises successivement dans l'économie et dans l'armée. Si une armée de conscription favorise l'application dans les entreprises civiles d'expériences de conduite faites au service, l'armée ne bénéficie pas du même avantage.

2. Les raisons politiques

Des délibérations parlementaires sur la nouvelle Constitution fédérale et le Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité (RAPOLSEC 2000), il ressort que la majorité de la classe politique désire une armée fondée sur le principe de la milice: la gauche et la

Arguments en faveur des cours de répétition

- l'érosion des connaissances et du savoir militaires est freinée;
- la cohésion est meilleure dans les unités;
- la capacité de montée en puissance est à la fois améliorée et élargie;
- les expériences de commandement et de conduite, militaires et civiles, peuvent être exploitées.

¹Il s'agit du troisième texte d'information diffusé dans la RMS par le Kernteam «Armée XXI».



droite rejettent une armée de métier, les uns craignent les dangers d'une militarisation, les autres invoquent la neutralité ainsi que la vocation première de l'armée, basée sur la défense nationale.

Les cours de répétition prolongent la période «active» de chaque militaire. La durée du temps d'incorporation ainsi que l'appartenance à une formation de milice qui effectue des cours de répétition vont de pair avec l'identification à l'institution «Armée suisse» et avec l'intérêt que suscitent la politique de sécurité militaire. Le risque subsiste qu'après avoir accompli son service en un seul bloc, le militaire se désintéresse de l'armée. Dans une démocratie directe qui exige que même les affaires militaires soient soumises au corps électoral, pareille situation pourrait avoir des conséquences négatives sur l'aptitude opérationnelle de l'armée (votation sur le F/A-18), et même sur son existence (initiative du GSsA).

3. Les raisons socio-psychologiques

Depuis l'Organisation des troupes de 1907, notre armée

¹ N'existe qu'en allemand.

connaît le système de l'école de recrues et des cours de répétition. Pour la plupart de nos contemporains, quel que soit leur âge, ce type de service fait partie intégrante de l'armée de milice. Le système des cours de répétition annuels a fait ses preuves au cours des deux guerres mondiales. Seul le cycle bisannuel des cours de répétition s'est révélé être un «coup de poignard» dans le dos de l'armée de milice: la cohésion des unités s'effrite, les objectifs en matière d'instruction ne sont plus atteints. Vu l'introduction de nouveaux matériels, il ne reste plus suffisamment de temps pour assurer, dans des conditions réalisables, une instruction minimale des unités renforcées. A cela sont venues s'ajouter des engagements comme la garde d'ambassades, l'assistance aux réfugiés, l'aide en cas de catastrophe et les travaux au profit de tiers, qui rendent souvent impossible l'instruction exigée par la mission principale.

Les cours de répétition favorisent les rencontres par-delà les frontières linguistiques.

Arguments en faveur des cours de répétition

- des générations de citoyens comprennent le système de milice parce qu'ils l'ont vécu;
- maintien des liens entre le peuple et son armée dans un Etat fédéral;
- incorporation plus longue dans l'armée, ce qui favorise l'adhésion psychologique.

C'est une contribution – même si elle reste modeste vu les effectifs de l'Armée XXI – à la cohésion de notre Etat fédéral.

Les cours de répétition annuels sont une composante connue, vécue par beaucoup et jugée acceptable. La volonté de réforme se manifeste dans l'abaissement du nombre des cours de répétition et dans la libération anticipée des militaires en faveur de l'économie. Il n'empêche que l'Armée XXI doit être acceptée par les Chambres fédérales, éventuellement par le peuple.

4. Les raisons d'ordre constitutionnel

Selon le professeur Schindler, dans son rapport d'expertise intitulé *Verfassungsrechtliche Schranken für das Projekt Armee XXI*¹, il est déterminant pour le système suisse d'armée de milice qu'une partie non négligeable des formations accomplissent des cours de répétition périodiques et qu'elles soient conduites par des cadres de milice. C'est le seul moyen de permettre à des officiers et à des sous-officiers de milice d'entraîner leurs aptitudes au commandement et d'acquérir l'expérience nécessaire pour accéder aux grades supérieurs.

C'est pourquoi le service en une seule période ne devrait être envisagé que pour une partie des militaires. C'est également ce qui ressort du Rapport de la Commission Brunner et des résultats de la consultation qui a été faite au sujet de son contenu.

U. Z.